



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 25 JUN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 du mois de juin à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme PECHARD à Mme ROURE

Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - M. CALMET - Mme PECHARD

==--==--==

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

1 - PRISES EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Après examen de la situation sociale de deux familles, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. décide la gratuité du restaurant scolaire, au bénéfice d'un enfant pour le mois de février et de deux enfants d'avril à juillet 2024.

Le conseil d'administration délibérant **PREND ACTE** de la présente délibération.

2 - SECOURS - DELIVRANCE DE BONS ALIMENTAIRES - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VIENOT, Vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation accordée au président du CCAS et, par subdélégation, à elle-même pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 € et afin d'aider les plus démunis et les familles en difficulté, ont été délivrés **du 1^{er} février au 31 mai 2024** :

- **77 bons de 60 € et 1 bon de 30 € soit un total de 4 650 €.**

Le conseil d'administration délibérant **PREND ACTE** de la présente délibération.

3 - PRISES EN CHARGE DE FACTURES D'EAU - INFORMATION

Une information est présentée au Conseil d'Administration du CCAS concernant 9 demandes de prise en charge de factures d'eau.

Le conseil d'administration délibérant **PREND ACTE** de la présente délibération.

4 - ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS

Madame la Vice-présidente demande à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de bien vouloir accepter un don d'un montant de 500 € d'une société de production « DEMD PRODUCTIONS » suite au tournage d'une série « Tom et Lola » sur la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

5 - CONVENTION LOCALE DE PARTENARIAT ET CONVENTION D'UTILISATION DU PORTAIL EXTRANET « ESPACES PARTENAIRES » - CCAS/CPAM du VAR

Madame VIENOT informe les membres du conseil d'administration que dans un souci commun de lutte contre les exclusions, pour garantir les droits à l'assurance maladie et l'accès aux soins des populations fragiles, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie propose d'établir deux conventions :

- la première convention vise à établir une relation privilégiée entre les partenaires signataires, au bénéfice des personnes accueillies et accompagnées par le CCAS ;
- la seconde convention décrit les conditions d'utilisation du portail extranet « Espaces Partenaires ».

Les présentes conventions seront conclues avec un engagement d'un an à compter de leur signature. Elles sont renouvelables annuellement par tacite reconduction pour la même durée et peuvent être modifiées par voie d'avenant.

Après avoir donné toutes explications utiles, Madame VIENOT demande à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur Gilles VINCENT, Président du CCAS, à signer les dites conventions avec la CPAM du Var.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Les points présentés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 00.

Fait à Saint-Mandrier-sur-mer, le 26 juin 2024.

La Vice-présidente,

Véronique VIENOT